

[Français]

**M. Laprise:** Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Le 3 mars dernier, j'ai demandé au futur ministre de la main-d'œuvre (M. Marchand) si, à cause de la pénurie de la main-d'œuvre qualifiée, laquelle est la principale cause de la fermeture d'une mine d'or dans la région de Timmins, en Ontario, au cours du mois de mars, il songeait à orienter nos chômeurs vers l'industrie minière.

On annonce également qu'une autre mine, au Yukon, fermera ses portes; deux autres ont annoncé que leurs portes seront fermées dans quelques mois, pour les mêmes raisons.

Et c'est un fait, monsieur l'Orateur, que depuis plusieurs mois déjà on voit dans nos journaux des demandes d'hommes qualifiés pour nos mines, d'hommes de métier, des électriciens, des plombiers, des machinistes, des «drilleurs», des dynamiteurs, etc. Nos mines ont besoin d'hommes qualifiés.

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a pensé trouver une solution à ce problème en faisant venir au Canada des mineurs d'expérience. Ceci ne semble pas satisfaire nos industries minières, car les méthodes d'extraction du minerai employées chez nous ne sont pas les mêmes que celles utilisées dans les pays d'Europe. Par conséquent, ces immigrants n'ont pas l'expérience de nos mines et ne donnent pas satisfaction aux exploitants miniers.

Je demanderais au futur ministre de la main-d'œuvre d'orienter nos chômeurs et nos jeunes qui le désirent vers l'industrie minière, en leur permettant d'acquérir un minimum de connaissances de l'extraction minière du travail minier.

Le gouvernement fédéral pourrait aider les provinces à ouvrir des écoles de mines pour permettre aux personnes déplacées par l'automatisation, ou à nos jeunes Canadiens qui viennent sur le marché du travail, de prendre des connaissances élémentaires afin d'obtenir un emploi dans nos mines canadiennes.

Je voudrais, en terminant, signaler à l'honorable ministre que les mines d'or, étant donné que leurs revenus sont moins élevés que les autres, sont les premières à souffrir de cette pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

L'honorable ministre devrait étudier les suggestions que je lui ai faites, ce soir, pour permettre à nos jeunes et à nos chômeurs de suivre les cours nécessaires pour satisfaire à la demande de main-d'œuvre de la part de l'industrie minière.

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je crois que la suggestion qui est faite est très valable. C'est qu'il faut essayer de préparer la main-d'œuvre pour remplir les fonctions disponibles dans les mines et,

d'ailleurs, comme dans l'ensemble des industries.

C'est un des projets que nous espérons être en mesure de mettre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain, c'est-à-dire qu'avec des allocations plus élevées, nous pourrions probablement mieux adapter, au point de vue professionnel, les qualifications de nos travailleurs aux besoins du marché.

Il y a seulement un point que je voudrais souligner à l'honorable député de Chapleau (M. Laprise) et c'est que, quelle que soit la qualité de notre enseignement professionnel, quels que soient les efforts que nous fassions pour essayer de préparer nos gens, soit pour les mines ou pour d'autres occupations, il faut que les conditions de travail de ces mines ou de ces occupations soient suffisamment alléchantes pour que les travailleurs soient intéressés à y aller.

Je sais que dans certaines entreprises, et certaines entreprises minières, même si nous importons de la main-d'œuvre, même de la main-d'œuvre qualifiée, à cause du niveau relativement bas des salaires, les travailleurs n'y demeureront pas. C'est-à-dire que quand vous avez un niveau d'emploi élevé, comme dans certaines régions du Canada présentement, vous ne pouvez absolument pas convaincre les travailleurs, et je pense qu'ils ont raison, de rester dans des emplois qui sont relativement insuffisamment rémunérés.

Le cas des mines d'or, évidemment, est un cas particulier, puisque nous avons affaire à des entreprises qui sont subventionnées. Mais il n'en demeure pas moins qu'un des problèmes de ces entreprises, c'est précisément d'avoir soit des conditions de travail un peu trop difficiles, soit un taux de rémunération qui ne soit pas suffisant pour intéresser les travailleurs canadiens à s'y rendre et à y demeurer.

Maintenant, il est une chose que je ne suis pas prêt à faire, à titre de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, c'est de permettre qu'on importe de la main-d'œuvre de façon que celle-ci soit forcée, directement ou indirectement, à accepter des emplois qui ne sont pas suffisamment rémunérateurs. Il est arrivé que certaines entreprises, afin de s'assurer de la main-d'œuvre à bon marché, avancent de l'argent à des immigrants, leur paient leur voyage et leur disent qu'ils ne seront pas obligés de rembourser leur passage, pourvu qu'ils demeurent à leur emploi pendant deux, trois ou quatre ans. A mon sens, cela constitue de l'esclavage, et je ne pense pas qu'au Canada on doive accepter une situation semblable.

Le cas qui nous est soumis par l'honorable député de Chapleau en est un que nous pouvons tenter de régler partiellement par nos

[M. l'Orateur.]